



**Délibération n°2025-107**

Date de la convocation : 25 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	37
- dont « pour » :	37
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

**Objet : Achat de la parcelle ZH 51 lieudit PELLEMOUTON sur la commune de OEYREGAVE**

**Le mardi 1er juillet 2025 à 18h45**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Sorde l'Abbaye, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents :** Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Christel ROLLO, Valérie BRETTHOUS, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

**Suppléants :** Luc DE MONSABERT

**Étaient excusés :** Lionnel BARGELES, Guy BAUBION BROYE

**Procurations :** Fabienne LABASTIE à Sylviane LESCOUTTE, Gisèle MAMOSER à Serge LASSERRE, Francis LAHILLADE à Bernard MAESCAS, Didier SAKELLARIDES à Jean-Marc LESCOUTE, Jean-Luc SEMACOY à François CLAUDE, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Chritel ROLLO,

**Absents :** Rachel DURQUETY, Julien PEDELUCQ, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Stéphane BELLANGER, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT,

**Secrétaire de séance :** Françoise LABORDE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

**VU** les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2017-473 du 28 juillet 2017 portant prorogation au profit de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans de l'arrêté du préfet des Landes du 4 septembre 2012 déclarant d'utilité publique la réalisation de la première phase des travaux de la zone d'aménagement concerté du parc d'activités économiques Sud Landes sur les communes d'Hastings et de Oeyregave,

Dans le cadre de la compétence développement économique, le Président propose au conseil communautaire d'acheter la parcelle stratégique ZH 51 sur la commune de Oeyregave, pour une totalité de 17 122 m<sup>2</sup> à Mme DARDES.

L'objectif avec l'achat de ces parcelles est de réaliser l'extension et l'aménagement de la Zac 2 sur la commune de Oeyregave.

L'achat sera donc d'un total de 83 871€ hors frais de notaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**



- **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle ZH 51 lieudit PELLEMOUTON s tel que précisé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile à la réalisation du présent dossier.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE

